**Nom Prénom de l’auteur et autrice** Date

Adresse

N° Sécurité sociale **Nom du diffuseur**

Adresse

**NOTE DE DROITS D’AUTEUR ET D’AUTRICE N°**

**OBJET :** Lecture publique, présentation de « mon livre » ou de « mon œuvre »

**Montant brut de la rémunération :** 445,98 €

Cotisations sociales précomptées :

Vieillesse plafonnée (6,15 % du montant brut limité à 41 136 €) : 27,43 €

CSG (9,2 % de 98,25 % du montant brut) : 40,32 €

CRDS (0,5 % de 98,25 % du montant brut) : 2,19 €

Formation professionnelle (0,35 %) : 1,56 €

**Montant total des cotisations sociales à verser à l’URSSAF :** 71,50 €

**Montant net de la rémunération à verser à l’auteur·rice :** 374,48 €

En outre, le diffuseur verse une participation de 1,1 % de la rémunération brute :

* Contribution diffuseur de 1 % : 4,46 €
* Formation professionnelle de 0,10 % : 0,45 €

**Montant total à verser par le diffuseur à l’URSSAF :** 76,41 €

* Le diffuseur est tenu de remettre une certification de précompte à l’auteur·rice.
* TVA non applicable selon l’article 293B du Code général des impôts.

Fait à : Le : Signature :

*Pour frais de recouvrement, en cas de retard de paiement : 40 € par facture (art. L441-6 du Code de Commerce). Pénalités de retard : 10 % (loi LME du 4 août 2008 et art. L441-6 du Code de Commerce).*